

Demande de redressement d'une déclaration de revenus

Ce formulaire s'adresse à vous si, à titre de particulier, vous désirez apporter des modifications à une déclaration de revenus que vous avez déjà produite. Vous pouvez également demander la modification de certaines lignes de votre déclaration par Internet, à partir de Mon dossier pour les citoyens, à revenuquebec.ca.

Remplissez **un formulaire distinct** pour chaque année d'imposition pour laquelle vous demandez un redressement. Pour éviter que le traitement de votre demande soit retardé, assurez-vous de

- **signer votre demande** à la partie 3;
- **fournir tous les documents justifiant votre demande;**
- fournir, à la partie 2, des explications claires et détaillées concernant le redressement demandé.

IMPORTANT

En règle générale, votre demande doit viser une déclaration de revenus produite pour l'une des dix années civiles précédant l'année de la demande. Notez que, dans certaines circonstances, cette règle ne s'applique pas.

Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les renseignements à la page 2.

Si le redressement génère un solde à payer, vous devrez payer des intérêts calculés sur ce solde, et ce, à compter de la date d'échéance du paiement du solde. Pour savoir comment effectuer votre paiement, consultez notre site Internet à revenuquebec.ca.

Année d'imposition

Numéro d'assurance sociale

1 Renseignements sur vous

Nom de famille

Prénom

Adresse

Code postal

Nom du représentant autorisé

Formulaire MR-69 (ou lettre d'autorisation)

joint

produit précédemment

2 Renseignements sur le redressement demandé

Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés. Voyez le texte sous « Comment remplir la partie 2 », à la page 2.

Ligne de la déclaration de revenus	Titre de la ligne	Montant déclaré	±	Montant du redressement demandé	Montant révisé

Explications concernant le redressement demandé

3 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents joints sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom du particulier ou du représentant autorisé
(en majuscules)

Signature du particulier ou du représentant autorisé

Date

Ind. rég.

Téléphone



152Y ZZ 49535089

Formulaire prescrit

Renseignements

Délai maximal pour faire une demande de redressement

En règle générale, si vous faites une demande de redressement pour obtenir un remboursement, votre demande doit viser une déclaration de revenus produite pour l'une des dix années civiles précédant l'année de la demande. Par exemple, une demande de redressement de votre déclaration de l'année 2014 visant l'obtention d'un remboursement doit être effectuée avant le 1^{er} janvier 2025. Notez toutefois que, dans certaines circonstances, cette règle concernant les dix années civiles précédant une demande de remboursement ne s'applique pas. C'est le cas, notamment, du crédit d'impôt pour solidarité ou du choix de fractionner certains revenus de retraite.

Pénalité pour choix tardif

Si votre demande de redressement nécessite un choix fiscal et que celui-ci est fait tardivement, nous pourrions vous imposer une pénalité pour choix tardif. Pour plus de renseignements à ce sujet, communiquez avec nous.

Comment remplir votre demande de redressement

Pour éviter que le traitement de votre demande soit retardé, assurez-vous de

- **signer votre demande** à la partie 3 (**si un représentant autorisé signe la demande, joignez une procuration**, soit le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* [MR-69] ou une lettre d'autorisation, **sauf si vous l'avez déjà produite** et qu'elle est encore valide);
- **fournir tous les documents justifiant votre demande** (si votre demande de redressement vise une ligne pour laquelle un montant a déjà été demandé, mais que les documents à l'appui de ce montant n'ont pas été fournis, veuillez les fournir en plus de ceux relatifs au montant du redressement demandé);
- fournir, à la partie 2, des explications claires et détaillées concernant le redressement demandé.

Comment remplir la partie 2

Inscrivez uniquement les renseignements relatifs à la ligne pour laquelle vous demandez un redressement. Nous calculerons pour vous les montants, inscrits ailleurs dans votre déclaration de revenus, qui pourraient être touchés par votre demande.

Si votre demande concerne notamment une déduction ou un crédit d'impôt faisant l'objet d'un calcul, vous devez d'abord déterminer le montant révisé en tenant compte de ce calcul. Ensuite, vous devez déterminer le montant du redressement demandé, qui correspond à la différence entre le montant révisé et le montant déclaré relatif à cette année.

Inscrivez, dans la colonne « Montant révisé », **le montant que vous auriez inscrit** à la ligne visée par le redressement **si vous aviez tenu compte des montants faisant l'objet de votre demande** (et de toute demande précédente relative à la ligne visée) **lorsque vous avez produit votre déclaration de revenus**. Par exemple, si vous nous transmettez des reçus relatifs à des frais médicaux s'élevant à 3 000 \$ pour l'année d'imposition 2023, que vous n'avez demandé aucun montant à titre de frais médicaux dans la déclaration de revenus de l'année 2023 et que votre revenu familial pour cette année s'élève à 60 000 \$,

- inscrivez « 0 » dans la colonne « Montant déclaré »;
- inscrivez 1 200 \$ dans la colonne « Montant révisé », soit la partie des frais médicaux qui dépasse 3 % du revenu familial (3 000 \$ - [3 % × 60 000 \$]);
- inscrivez 1 200 \$ dans la colonne « Montant du redressement demandé » (1 200 \$ - 0);
- donnez les détails de votre calcul à la partie « Explications concernant le redressement demandé ».

Transmission du formulaire

Transmettez-nous ce formulaire et les documents justifiant votre demande (reçus, relevés, annexes, etc.) **séparément de toute déclaration de revenus** à l'adresse suivante :

Revenu Québec
C. P. 3000, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A4

Nous joindre

En tout temps, vous pouvez communiquer avec nous en composant l'un des numéros suivants :

- 418 659-6299 si vous habitez la région de Québec;
- 514 864-6299 si vous habitez la région de Montréal;
- 1 800 267-6299 (sans frais) si vous habitez ailleurs au Québec.

